

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DU 137 Dénomination place Pan Yuliang (3e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Pan Yuliang " à une emprise située à Paris (3^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 20 mai 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination " place Pan Yuliang " est attribuée à une emprise située à l'angle des rues Réaumur et de Turbigo à Paris (3e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO